



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
LE MANS



FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMMISSION
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
option ART mention MAGMA (DNSEP valant grade master)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023 – 2024

DATE DE LA COMMISSION, entretien le 1^{er} septembre 2023 en visio conférence, caméra obligatoire

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS 11 août 2023

■ **DEMANDE D'INTÉGRATION**

4^e année (M1)

■ **IDENTITÉ DU CANDIDAT**

NOM.....

PRÉNOM

SEXE Masculin Féminin

Je m'identifie comme :

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE (département / ville / pays)

NATIONALITÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE FIXE

COURRIEL

■ **ÉTUDES SUPÉRIEURES** (*joindre les justificatifs*) **indiquer toutes les années post BAC**

Année universitaire (ex : 2021-2022)	Établissement / Ecole (nom et adresse)	Nom du diplôme (préciser si préparé ou obtenu)

■ **STAGE et/ou EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA FORMATION** (*joindre les justificatifs*)

Structure (nom et ville)	Stage ou exp. Prof.	Période : du .././20.. au .././20..

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs appliqués par TALM et de leurs conditions de remboursement décrits dans la délibération N° 617-2022 disponible sur le site internet de TALM : <https://esad-talm.fr/fr/les-admissions/l-entree-en-premier-cycle-2e-et-3e-annees/les-commissions-art-et-design>.

Je reconnais avoir pris en considération que tout dossier incomplet sera rejeté.

Date et signature :



NOTICE à conserver

Diplôme National d'Expression Plastique **DNSEP (valant grade master) option ART mention MAGMA** Commission d'entrée en cours de cursus

DATE DE LA COMMISSION, entretien le 1^{er} septembre 2023 en visio conférence, caméra obligatoire

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS 11 août 2023

■ À qui est destinée cette commission ?

- aux candidat-es déjà inscrit-es dans une autre école d'art agréée par le ministère de la Culture ;
- aux candidat-es ou diplômé-es d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Le ou la candidat.e devra justifier de l'obtention de crédits européens : 180 (intégration en semestre 7 – 4^e année) lors de son inscription définitive à l'école.

Ils peuvent avoir été obtenus dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

■ Constitution du dossier administratif

- Le formulaire d'inscription ;
 - Une photo d'identité format Jpeg ;
 - Un paiement de 50,00 € par dossier (Virement bancaire RIB page 5 du présent dossier ou CB et espèces au secrétariat de l'école avant le 12 juillet 2023). **Attention ! Précisez votre prénom et nom ainsi que la commission à laquelle vous postulez dans le motif du virement bancaire ;**
 - Pour les candidat.e.s français.e.s
 - Une photocopie du relevé de notes du baccalauréat.
 - Une photocopie des évaluations semestrielles et des diplômes depuis le début des études supérieures.
 - Une photocopie du certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).
 - Pour les candidat.e.s étranger.e.s
 - Une photocopie des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée.
 - La copie du **TCF ou du DELF niveau B2 minimum** délivré par l'un des centres agréés par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques, www.ciep.fr).
- Les diplômes chinois doivent **en plus** être accompagnés du Certificat d'authentification (*Credentials report* délivré par China Academic Degrees and Graduate Education Development Center, CDGD).

■ Constitution du dossier artistique

- Une lettre de motivation
- Un dossier artistique ou portfolio composé d'une sélection d'une quinzaine de travaux personnels et de leurs textes argumentatifs, il pourra contenir des liens hypertextes vers YouTube, Vimeo, etc.
- Un projet d'échange international ou de stage qui a lieu au deuxième semestre, les lieux conventionnés avec l'école : <https://esad-talm.fr/fr/l-international/outgoing-student>
- Un projet de mémoire (une quinzaine de lignes)
- Un CV (deux pages maximum).

Le dossier artistique devra être en 1 seul PDF de 20 Mo maximum (c'est le seul format accepté)

■ Déroulement de la commission

1re étape : au plus tard le 11 août 2023

Envoie de votre dossier de candidature sur la boîte mail dédiée lemans-commission@talm.fr.

Les candidat.e.s recevront une convocation pour un entretien oral 10 jours avant la date de l'entretien..

2e étape : 1^{er} septembre 2023 - Présentation devant un jury

Entretien oral en visio sur devant un jury pour présenter le dossier plastique composé de travaux originaux.

L'entretien aura lieu en distanciel via la plateforme teams, il n'est pas nécessaire d'installer de logiciel mais une caméra est obligatoire.

■ Contact et envoi des pièces du dossier

Contact :

Diane Debuisser – 02 72 16 48 81 / lemans-commission@talm.fr

Les 2 documents PDF :

- Dossier administratif
- Dossier de pré-sélection

sont à envoyer au plus tard 11 août 2023 à : lemans-commission@talm.fr

Le règlement des frais de dossier devra avoir été acquitté à cette même date.

■ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB		Domiciliation	
10071	49000	00002001056		92		TPANGERS	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1490	0000	0020	0105	692	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ESAD TALM - SITE LE MANS REGIE DE RECETTES

Notez bien que conformément à la délibération 617-2022 : « Aucun remboursement des frais d'inscription de 50 € pour les concours d'entrée ou les commissions d'admission en cours de cursus, ne sera accordé et ce quand bien même les personnes se désisteraient au préalable et ne participeraient pas aux concours ou commissions. »

A noter : Pour toute information sur les frais de scolarité, vous pouvez vous reporter à la délibération n°617-2022 sur notre internet : <https://esad-talm.fr/fr/les-admissions/l-entree-en-premier-cycle-2e-et-3e-annees/les-commissions-art-et-design>